

BRILLAT-SAVARIN.

LE PIÈGE.

Lyon est une ville de bonne chère; sa position y fait abonder avec une égale facilité les vins de Bordeaux, ceux de l'Ermitage et ceux de Bourgogne; le gibier des coteaux voisins est excellent; on tire des lacs de Genève et du Bourget les meilleurs poissons du monde, et les amateurs se pâment à la vue des poulardes de Bresse dont cette ville est l'entrepôt.

Le chevalier de Langeac avait sa place marquée aux meilleures tables de la ville; mais celle où il se plaisait spécialement était celle de M. A..., banquier fort riche et amateur distingué. Le chevalier mettait cette préférence sur le compte de la liaison qu'ils avaient contractée en faisant ensemble leurs études. Les malins (car il y en a partout) l'attribuaient à ce que M. A... avait pour cuisinier le meilleur élève de Ramier, traiteur habile qui florissait dans ces temps reculés.

Quoi qu'il en soit, vers la fin de l'hiver de 1780, le chevalier de Langeac reçut un billet par lequel M. A... l'invitait à souper à dix jours de là (car on soupait alors), et mes mémoires secrets assurent qu'il tressaillit de joie en pensant qu'une citation à si longs jours indiquait une séance solennelle et une festivité de premier ordre.

Il se rendit au jour et à l'heure fixés, et trouva les convives rassemblés au nombre de dix, tous amis de la joie et de la bonne chère; le mot gastronome n'avait pas encore été tiré du grec, ou du moins n'était pas usuel comme aujourd'hui.

Bientôt un repas substantiel leur fut servi; on y voyait entre autres un énorme aloyau dans son jus, une fricassée de poulets

bien garnie, une tranche de veau de la plus belle apparence, et une très-belle carpe farcie.

Tout cela était beau et bon, mais ne répondait pas, aux yeux du chevalier, à l'espoir qu'il avait conçu d'après une invitation ultra-décadente.

Une autre singularité le frappait : les convives, tous gens de bon appétit, ou ne mangeaient pas, ou ne mangeaient que du bout des lèvres; l'un avait la migraine, l'autre se sentait un frisson, un troisième avait dîné tard, ainsi des autres. Le chevalier s'étonnait du hasard qui avait accumulé sur cette soirée des dispositions aussi anti-conviviales, et se croyant chargé de représenter tous ces invalides, attaquait hardiment, tranchait avec précision, et mettait en action un grand pouvoir d'intussusception.

Le second service ne fut pas assis sur des bases moins solides; un énorme dindon de Crémieux faisait face à un très-beau brochet au bleu, le tout flanqué de six entremets obligés (salade non comprise), parmi lesquels se distinguait un ample macaroni au parmesan.

A cette apparition, le chevalier sentit se ranimer sa valeur expirante, tandis que les autres avaient l'air de rendre les derniers soupirs. Exalté par le changement de vins, il triomphait de leur impuissance, et toastait leur santé de nombreuses rasades dont il arrosait un tronçon considérable de brochet qui avait suivi l'entre-cuisse du dindon.

Les entremets furent fêtés à leur tour, et il fournit glorieusement sa carrière, ne se réservant, pour le dessert, qu'un morceau de fromage et un verre de vin de Malaga, car les sucreries n'entraient jamais dans son budget.

On a vu qu'il avait déjà eu deux étonnements dans la soirée : le premier, de voir une chère par trop solide; l'autre, de trouver des convives trop mal disposés; il devait en éprouver un troisième bien autrement motivé.

Effectivement, au lieu de servir le dessert, les domestiques enlevèrent tout ce qui couvrait la table, argenterie et linge, en donnèrent d'autres aux convives, et y posèrent quatre entrées nouvelles, dont le fumet s'éleva jusqu'aux cieux.

C'étaient des ris de veau au coulis d'écrevisses, des laitances aux

truffes, un brochet piqué et farci, et des ailes de bartavelles à la purée de champignons.

Semblable au vieillard magicien dont parle l'Arioste, le chevalier fut atterré à la vue de tant de bonnes choses qu'il ne pouvait plus fêter, et commença à soupçonner qu'on avait eu de méchantes intentions.

Par un effet contraire, tous les autres convives se sentirent ranimés; l'appétit revint, les migraines disparurent, un écartement ironique semblait agrandir les bouches; et ce fut leur tour de boire à la santé du chevalier, dont les pouvoirs étaient finis.

Il faisait cependant bonne contenance, et semblait vouloir faire tête à l'orage; mais à la troisième bouchée, la nature se révolta, et son estomac menaça de le trahir. Il fut donc forcé de rester inactif, et, comme on dit en musique, il compta des pauses.

Que ne ressentit-il pas au troisième changement, quand il vit arriver par douzaines des bécassines, blanches de graisse, dormant sur des rôties officielles; un faisan, oiseau très-rare alors et arrivé des bords de la Seine; un thon frais et tout ce que la cuisine du temps et le petit four présentaient de plus élégant en entremets!

Il délibéra, et fut sur le point de rester, de continuer, et de mourir bravement sur le champ de bataille: ce fut le premier cri de l'honneur bien ou mal entendu. Mais bientôt l'égoïsme vint à son secours, et l'amena à des idées plus modérées.

Il réfléchit qu'en pareil cas la prudence n'est pas lâcheté, qu'une mort par indigestion prête toujours au ridicule, et que l'avenir lui gardait sans doute bien des compensations pour ce désappointement; il prit donc son parti, et jetant sa serviette: « Monsieur, dit-il au financier, on n'expose pas ainsi ses amis; il y a perfidie de votre part, et je ne vous verrai de ma vie. » Il dit et disparut.

Son départ ne fit pas une très-grande sensation; il annonçait le succès d'une conspiration qui avait pour but de le mettre en face d'un bon repas dont il ne pourrait pas profiter, et tout le monde était dans le secret.

Cependant le chevalier bouda plus longtemps qu'on ne l'aurait cru; il fallut quelques prévenances pour l'apaiser; enfin il revint avec les becfignes, et il n'y pensait plus à l'apparition des truffes.

LE DUC DE BROGLIE.

LA TRAITE DES NOIRS.

Où est le motif, où est l'excuse, où est le prétexte d'un pareil acte? Quelle pensée peut en atténuer l'horreur? quel fard peut en blanchir la noirceur originelle?

Ce sont déjà des esclaves que nous achetons, me dit-on.

Oui, messieurs, ce sont des esclaves; et savez-vous pourquoi ils sont esclaves? C'est parce que nous les achetons.

Pensez-vous que la côte d'Afrique ait naturellement en réserve la quantité d'esclaves dont nos colonies ont besoin? Non. Demandez-lui-en vingt, trente, quarante mille, l'Afrique en aura vingt, trente, quarante mille à vous fournir. Ne lui en demandez point, l'esclavage s'y éteindra ou à peu près.

Savez-vous à quelles conditions se garnissent ces marchés où nos négociants négriers vont s'approvisionner? Savez-vous ce qu'il faut que fassent ces négociants pour répondre à l'appel de nos colons?

Il faut, messieurs, qu'ils contractent alliance avec les petits tyrans de ces contrées barbares; qu'ils les excitent à condamner leurs sujets pour des crimes imaginaires; qu'ils se rendent les promoteurs, les complices, les exécuteurs de ces iniquités monstrueuses, en s'emparant, à prix d'argent, des condamnés.

Il faut qu'ils entretiennent entre les peuplades limitrophes des guerres perpétuelles; qu'ils soufflent au sein de chaque État le feu de la guerre civile; qu'ils fournissent des armes à tous les partis, afin de se procurer à bas prix les prisonniers.

Il faut qu'ils enivrent les pères et les mères, qu'ils les gorgent de liqueurs fortes, afin de les déterminer à vendre leurs enfants.

Il faut qu'ils soudoient et récompensent les bandes de brigands

qui enlèvent sur les routes le voyageur isolé, qui fondent la nuit sur des villages endormis, massacrant sans pitié les vieillards, les enfants, les infirmes; liant et garrottant ceux qui sont de bonne prise pour les transporter à la côte.

Il n'y a peut-être pas une seule de ces cargaisons de chair humaine qui traversent périodiquement l'Atlantique, dont l'acquisition n'ait coûté la vie à des centaines, à des milliers d'autres infortunés. Que si vous ajoutez à cet épouvantable tableau la peinture des horreurs de la traversée, horreurs qui peuvent être plus grandes, je ne dis pas non, sous un régime de contrebande que sous un régime régulier, qui étaient telles sous la surveillance de l'autorité, qu'un quart, un tiers, quelquefois moitié des malheureux ainsi entassés périssaient avant d'atteindre la colonie : demandez maintenant si c'en est assez pour ériger en crime la traite des noirs.

Tous ces actes atroces, messieurs, ne sont pas de nature à tomber sous la vengeance des lois ordinaires. Ce n'est ni sur le continent de l'Europe, ni sur des navires européens qu'ils se commettent; le plus souvent les Européens eux-mêmes en sont simples spectateurs; mais c'est pour les Européens, mais c'est pour les négociants négriers qu'ils se commettent : donc ceux-ci en sont responsables. C'est à leur instigation que le sang coule; ce sang doit retomber sur leur tête. J'en adjure ici quiconque porte un cœur d'homme : y a-t-il le moindre de ces actes qui, s'il était accompli dans l'enceinte d'un pays chrétien et policé, ne valût le dernier supplice à quiconque y aurait participé de près ou de loin, de fait ou par simple consentement?

Ce n'est point parce que le maintien de la traite attaque le droit des gens, désormais établi en Europe, que la traite doit être punie comme un crime. M. le ministre de la marine est sur ce point resté au-dessous de la vérité, ou plutôt il a pris l'effet pour la cause. Le droit des gens est tel parce que la traite est un crime. Il n'est pas besoin non plus, comme l'a fait un noble vicomte, pour justifier la loi actuelle, de lui chercher des exemples dans les annales des temps passés, dans les ténèbres de l'histoire de l'Armorique : la traite des noirs est un crime, et le plus hideux de tous les crimes peut-être, parce qu'elle réunit à elle seule l'assortiment complet de tous les

forfaits dont l'espèce humaine se soit jamais souillée, parce qu'elle est nécessairement et par elle-même le plus infâme de tous les métiers, parce qu'elle est nécessairement, et sans possibilité de palliatif, un brigandage abominable.